AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0312
FR0004056851-FS0148

13 mars 2015

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALNEVA SE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 6 mars 2015, complété notamment par un courrier reçu le 12 mars 2015, la société Novartis AG (35 Lichtstrasse, 4056 Basel, Suisse) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 5 juillet 2013, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Novartis Pharma AG (35 Lichtstrasse, 4056 Basel, Suisse) et Novartis Vaccines and Diagnostics, Inc. (2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE, Etats-Unis) qu'elle contrôle, par suite d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société VALNEVA SE, le seuil de 5% des droits de vote de la société VALNEVA SE et détenir indirectement, à cette date, 5 348 048 actions VALNEVA SE[1] représentant 2 674 024 droits de vote, soit 5,11% du capital et 4,90% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Novartis Pharma AG	3 788 048	3,62	1 894 024	3,47
Novartis Vaccines and Diagnostics, Inc.	1 560 000	1,49	780 000	1,43
Total Novartis AG	**5 348 048**	**5,11**	**2 674 024**	**4,90**

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Novartis AG a précisé détenir, à cette date, indirectement par l'intermédiaire des sociétés Novartis Pharma AG et Novartis Vaccines and Diagnostics, 2 674 024 actions de préférence (sans droits de vote) convertibles en actions ordinaires VALNEVA SE en cas d'autorisation de mise sur le marché pour l'application thérapeutique du vaccin Pseudomonas aeruginosa contre les décès de toutes causes sur les patients des unités de soins intensifs, chaque action de préférence pouvant donner droit à 0,4810 action ordinaire[3].

[1] Dont 2 674 024 actions de préférence sans droits de vote, lesquelles sont détenues par Novartis Pharma AG à hauteur de 1 894 024 actions de préférence et par Novartis Vaccines and Diagnostics, Inc. à hauteur de 780 000 actions de préférence.
[2] Sur la base d'un capital composé de 54 594 780 actions ordinaires de nominal 0,15 € et de 17 836 719 actions de préférence sans droits de vote de 0,01 € de nominal, soit 55 783 895 actions compte tenu du montant nominal de celles-ci, représentant 54 594 780 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. modalités de conversion prévues par les statuts de VALNEVA SE, telles qu'au 5 juillet 2013.

2. Par les mêmes courriers, la société Novartis AG a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 25 juin 2014, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Novartis Pharma AG et Novartis Vaccines and Diagnostics, Inc. qu'elle contrôle, par suite d'une augmentation de capital de la société VALNEVA SE, le seuil de 5% du capital de la société VALNEVA SE et détenir indirectement, à cette date, 5 348 048 actions VALNEVA SE[4] représentant 2 674 024 droits de vote, soit 4,96% du capital et 4,78% des droits de vote de cette société[5], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Novartis Pharma AG	3 788 048	3,51	1 894 024	3,36
Novartis Vaccines and Diagnostics, Inc.	1 560 000	1,45	780 000	1,38
Total Novartis AG	**5 348 048**	**4,96**	**2 674 024**	**4,74**

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Novartis AG a précisé détenir, à cette date, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Novartis Pharma AG et Novartis Vaccines and Diagnostics, 2 674 024 actions de préférence (sans droits de vote) convertibles en actions ordinaires VALNEVA SE en cas d'autorisation de mise sur le marché pour l'application thérapeutique du vaccin Pseudomonas aeruginosa contre les décès de toutes causes sur les patients des unités de soins intensifs, chaque action de préférence pouvant donner droit à 0,4810 action ordinaire[6].

3. En outre, la société Novartis AG a précisé que par suite d'une cession d'actions VALNEVA SE, intervenue le 3 mars 2015, **elle ne détient**, directement ou indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, **plus aucune action de cette société**.

[4] Dont 2 674 024 actions de préférence sans droits de vote, lesquelles sont détenues par Novartis Pharma AG à hauteur de 1 894 024 actions de préférence et par Novartis Vaccines and Diagnostics, Inc. à hauteur de 780 000 actions de préférence.

[5] Sur la base d'un capital composé de 56 346 333 actions ordinaires de nominal 0,15 € et de 17 836 719 actions de préférence sans droits de vote de 0,01 € de nominal, soit 57 535 448 actions compte tenu du montant nominal de celles-ci, représentant 56 346 333 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[6] Cf. modalités de conversion prévues par les statuts de VALNEVA SE, telles qu'au 25 juin 2014.